



Le tribunal populaire et de l'opinion des réseaux socio-numériques au Sénégal

Serigne SYLLA

Enseignant-chercheur, Département de Sociologie,
Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

Abstract: This contribution is an analysis of socio-digital networks as a popular court and opinion forum in Senegal. Since its emergence, Facebook has not only been used for communication and entertainment purposes, but also as an instrument for environmental monitoring, social control and social regulation. It has enabled the subjectification of Senegalese citizens with the aim of participating in the management of public affairs. This analysis is based on a theoretical framework of the sociology of digital uses and the socio-politics of digital uses. Methodologically, a qualitative and monographic approach is used, with online observation, netnography and content analysis as tools. This has led to important results. Based on an analysis of the Facebook pages 'Luttons contre l'indiscipline au Sénégal' (Let's fight against indiscipline in Senegal) and 'Stop à l'incivisme au Sénégal' (Stop incivility in Senegal), it is important to note that socio-digital networks such as Facebook are also used in Senegal as a tool for surveillance, control, alerting, sanctioning and co-management of public affairs. More than just an extension of physical discussion forums, these pages serve as mechanisms for digital activism and vigilantism through the dissemination of information on cases of indiscipline and incivility, alerts, organised denunciations and sanctions, as well as awareness-raising activities. Furthermore, this digital people's court has been generally well received by internet users and followers on social media, who have expressed their appreciation through recommendations and comments.

Keywords: Social media networks; people's court; surveillance tool; opinion; digital vigilantism.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22829155>

1 Introduction

Les technologies numériques sont aujourd'hui un facteur révolution sociale et culturelle (R. Rieffel, 2014) en provoquant un bouleversement profond des sociétés sur les plans économique, politique, de la consommation, de la gouvernance, etc. Ces technologies font l'objet de nombreuses analyses, tantôt élogieuses, tantôt apocalyptiques, que le phénomène d'Internet a contribué à amplifier de façon considérable (Attali, 2021).

Les technologies numériques sont étudiées à partir des années 1980-1990 dans des approches d'usage, de diffusion, d'innovation et d'appropriation pour corriger les analyses sur le déterminisme technologique des années 1960-1970. Ainsi, les décennies qui vont de 2000 à 2020 ont abrité la montée en puissance des réseaux sociaux numériques (RSN). Ces *nouveaux médias* vont graduellement constituer un nouvel espace de communication, d'information et d'interaction (Attali, 2021).

Dès lors, l'objet de cette contribution est de voir ce que les gens font avec ces technologies et non plus ce que ces dernières font des gens. Il est question spécifiquement d'analyser la manière dont les RSN sont utilisés comme un tribunal populaire et de l'opinion au Sénégal. Cet objet s'inscrit dans le contexte d'affluence des RSN dans les tous pays. Ainsi, au Sénégal, avec un accès facile à l'internet surtout à travers le mobile, les RSN sont devenus des outils à la disposition de toutes les catégories sociales. Ils sont aussi devenus un espace de liberté donnant l'opportunité aux gens de participer aux débats publics mais également à la gestion des affaires publiques.

Les Sénégalais.e.s, grâce aux RSN, deviennent alors des acteurs de la gouvernance publique en veillant sur les biens publics, les politiques publiques, les décisions des pouvoirs publics et les comportements des gens pour surveiller, alerter et condamner. Les RSN sont donc au Sénégal un tribunal parallèle, un tribunal populaire et de l'opinion qui servent même de moyens d'accès aux informations instantanées pour les institutions officielles de surveillance et aux entrepreneurs de la morale (Becker, 1963). Les RSN fonctionnent ainsi « comme un tribunal qui sanctionne, condamne, attribue les responsabilités et les peines » (Lorusso, 2023 : 1).

Par tribunal populaire et de l'opinion, il faut comprendre « une forme de justice rendue “par et pour” le peuple » (Marleau & Mascolo-Fortin, 2019 : 30). C'est un tribunal en parallèle à la justice institutionnelle. L'historique de cette forme de tribunal remonte en 1966 avec le Tribunal Russel. Ce dernier était l'œuvre des philosophes Bertrand Russel et Jean-Paul Sartre avec comme objectif de « juger » ce qu'ils considéraient comme des crimes de guerre des États-Unis au Vietnam.

Depuis, ces genres de tribunaux se sont multipliés pour défendre des causes diverses comme l'environnement, l'eau, la Palestine (2009), etc. Ces expériences ont donné naissance dans beaucoup de pays comme le Burkina Faso au moment de la révolution sankariste, l'Italie, en France, etc. des tribunaux permanents du peuple (TPP) dont l'objectif était partout de répondre aux demandes des peuples. Par ailleurs, depuis l'extension des RSN, les tribunaux populaires se sont développés sur Internet. Ce qui a même donné naissance au concept de webunal ou le tribunal du web. Ainsi, si l'on suit Anna Maria Lorusso (2023) :

Internet est le tribunal d'une justice populaire (informelle, non officielle et non investie légalement), une forme de justice qui s'est certes toujours exercée (sous la forme, par exemple, de ragots et de oui-dire) mais qui prend aujourd'hui des formes extrêmement sommaires et accentuées du fait de la circulation infiniment étendue et instantanée que le web rend possible (Lorusso, 2023 : 2).

Donc, ce tribunal populaire numérique peut être vu comme une alternative à la justice officielle souvent trop procédurale, trop bureaucratique, lente et loin de la population et des acteurs concernés par les questions traitées. C'est ainsi une forme d'auto-contrôle et d'auto-régulation sociale et d'une justice autonome par et pour la population. Ce qui montre ainsi toute la capacité des technologies numériques à transformer les pratiques sociales par un renforcement de l'autonomie des citoyens et des citoyennes devenant des sujets conquérants.

Dès lors, sur le plan théorique, cette recherche se base sur une approche de la sociologie des usages de Josiane Jouet (2000) et de Serge Proulx (2005) et de la socio-politique des usages (Vedel, 1994) du numérique. Ces approches permettent de comprendre les usages et l'appropriation des technologies numériques comme un enjeu d'autonomie, de pouvoir et

régulation sociale. Ce qui entre directement en adéquation avec la problématique du tribunal populaire et de l'opinion des réseaux socionumériques.

Ce thème du tribunal populaire numérique, malgré un développement des outils numériques analysés sous plusieurs angles (politique, économique, culturel, etc.), reste un des parents pauvres de la littérature scientifique. Ce qui justifie toute la pertinence d'en faire un objet de recherche. Ici, nous partons de deux cas que sont les pages Facebook : « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal ». Dès lors, cette problématique de recherche est posée sous forme d'une question principale : en quoi les réseaux sociaux numériques, notamment Facebook, sont-ils un tribunal populaire et de l'opinion au Sénégal ? Cette problématique générale peut être éclatée en trois questions spécifiques : Par quels moyens les citoyens et citoyennes sénégalais.e.s participent, à travers les réseaux sociaux numériques, à la surveillance de l'environnement et à la gouvernance des biens publics ? Quelles sont les stratégies de dénonciation et d'alerte utilisent-ils ? Quelle est la réception sociale de ce tribunal populaire et de l'opinion au Sénégal ?

L'hypothèse principale de travail est que les RSN ne sont pas seulement des outils de distraction ni un seul « mur de lamentation » au Sénégal, mais un vrai instrument de surveillance de l'environnement, d'alerte, de critique et de participation citoyenne à la gouvernance des biens publics. Et comme hypothèses secondaires, on peut en avancer trois : les RSN sont utilisés par des citoyens et des citoyennes, constitués en « lanceurs d'alerte », pour dénoncer et alerter sur ce qui est à leurs yeux une injustice ou des dangers publics ; les « lanceurs d'alerte » font usages de pages Facebook à travers des publications de témoignages sous forme de textes, d'images, de vidéos, etc. pour exhiber les problèmes publics, dénoncer les responsables et appeler les autorités compétentes à agir ; les RSN permettent non seulement de condamner, d'alerter et de se plaindre mais aussi de participer à la gestion des affaires publiques comme la sécurité, la santé et la gestion du patrimoine public. Ce qui est une stratégie bien appréciée par les Sénégalais.e.s.

Ce travail est divisé en deux parties principales. La première partie expose les considérations méthodologiques et de la recherche. Il s'agit de revenir sur l'approche méthodologique utilisée, les outils de collecte, le choix du corpus et les techniques d'analyse des données. La deuxième partie, à travers un développement articulé, est consacrée à l'analyse et à la discussion des résultats de la recherche. Il est question d'une présentation approfondie des pages Facebook en question en revenant sur leurs orientations et leurs projets, de l'analyse du contenu de ces pages pour cerner les stratégies de dénonciation et d'alertes mises en œuvre et enfin d'une étude de la réception de ce tribunal numérique populaire.

2 Considérations méthodologiques

Sur le plan méthodologique, cette recherche s'inscrit dans une approche qualitative et monographique avec comme outil de collecte l'observation indirecte, la netnographie et une analyse de contenu de pages Facebook : « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal ».

2.1 Orientation méthodologique et outils de collecte

Dans cette recherche, nous avons choisi comme orientation méthodologique l'approche qualitative. En effet, ici, il s'agit de comprendre les sens et les significations des actions menées

par un ensemble d'acteurs sociaux du tribunal numérique populaire (activistes pour la majeure partie et des citoyens et citoyennes sénégalaises se donnant comme mission de participer à la gouvernance et surveillance des affaires publiques en « lanceurs d'alerte »). C'est une étude compréhensive et interprétative de contenus textuels, audiovisuels, etc. et d'interactions sociales dans un cadre numérique, les réseaux sociaux numériques.

Comme outils de collecte, l'observation indirecte avec des captures d'images et de vidéos a été utilisée. Cet outil a été complété par la netnographie permettant une observation des relations sociales numériques entre ceux et celles qui publient, ceux et celles qui partagent et ceux et celles qui commentent, jugent et donnent sens. Il s'agit d'une immersion dans les rituels quotidiens des pages Facebook fonctionnant comme des tribunaux numériques populaires et de l'opinion au Sénégal. La collecte des données a été menée entre janvier et février 2026.

2.2 Corpus, échantillonnage et analyse des données

Ici, nous avons choisi un cadre d'étude numérique qu'est le réseau social Facebook pour deux pour analyser des pages. Le corpus étudié est constitué des contenus des interactions en ligne à travers des pages Facebook sous forme de publications (textes, images, vidéos, etc.), de commentaires, des *likes*, des publications en rapport avec ce tribunal numérique populaire au Sénégal et des textes de la presse en ligne sénégalaise traitant de cette question.

Pour cette recherche, notre échantillon est limité à deux pages Facebook : « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal ». En effet, ces dernières sont les plus dynamiques en termes de suivis et de contenus. Pour analyser les données, nous avons fait usage d'une analyse de contenu thématique transversale. L'analyse est à la fois diachronique et synchronique.

3 Le tribunal populaire numérique au Sénégal : Facebook, un instrument de surveillance, d'alerte et de co-gestion des affaires publiques

Les résultats de recherche sont analysés et interprétés en trois points principaux : une présentation des pages Facebook « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal », une analyse des contenus des pages pour comprendre les stratégies des activistes et des lanceurs d'alertes et une étude de la réception et de la critique sociales de ces pages.

3.1 « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal » : le tribunal des réseaux sociaux numérique au Sénégal

La page Facebook « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » est mise en place au début de l'année 2016, plus précisément le 13 janvier, au Sénégal par Dj Malick. Ce dernier est un animateur, promoteur d'événements et activiste sénégalais (<https://www.au-senegal.com/dj-malick-lutte-contre-l-indiscipline-des-senegalais,12623.html>, consulté le 20 janvier 2026 à 17h). Pour se présenter, il affirme :

Les gens m'appellent Dj Malick parce que je suis animateur professionnel de radio et de télévision. Je suis né au Sénégal mais j'ai vécu toute ma vie en Californie. Donc toutes mes émissions aux États-Unis parlaient du Sénégal et de ses maux (enfants de la rue, indiscipline, incivisme, corruption, manque de respect, ignorance de nos dirigeants, etc...). Sur toutes les radios africaines qui existaient aux États-Unis, mon émission était la plus écoutée avec au moins 2 appels par minutes venant de l'Europe, du Brésil, du Sénégal, etc...

(<https://www.nofi.media/2017/08/luttons-contre-indiscipline-senegal/42186>, consulté le 20 janvier 2026 à 17h).

Ce témoignage, retraçant un extrait de la vie et du parcours du promoteur de la page, montre comment ce qu'il est en train de faire au Sénégal était toujours son activité de tous les jours même en étant hors du pays. Dj Malick a toujours défini ses activités comme activisme au service de l'ordre et de la discipline. Il se présente comme un observateur critique de son environnement.

Image 1 : Capture d'écran de la page « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal »



Source : S. Sylla, Janvier 2026.

Pour présenter la page, son administrateur explique :

À travers cette page, nous cherchons à dénoncer d'abord les mauvais comportements sur les routes, les diverses incivilités constatées au Sénégal; puis sensibiliser à travers divers événements qui seront organisés dans le sens de la sensibilisation et enfin tenter d'apporter notre modeste contribution à la possibilité d'existence d'une sécurité réelle, avérée dans notre beau pays qu'est le Sénégal. Nous ne comptons absolument pas rester les bras croisés pendant que d'une part nos concitoyens sont tués sur les routes chaque jour par des chauffards qui ne respectent ni chaussée, ni passage piéton, encore moins priorités ou même la courtoisie dans la conduite.... et d'autre part, d'autres qui se permettent des incivilités (vol de biens publics, pisser dans la rue, brûler ses ordures...). Merci de rejoindre notre mouvement (<https://www.nofi.media/2017/08/luttons-contre-indiscipline-senegal/42186>, consulté le 20 janvier 2026 à 17h).

À travers cette présentation, il est clairement indiqué que l'indiscipline qui est visée en première position est celle des usagers de la route. Ensuite, la page élargit son observation vers les autres « incivilités » comme des cas de délinquance et crime comme le vol de biens publics, le non-respect des normes de vivre en commun, etc. La mise en œuvre de cette page était ainsi l'occasion pour son promoteur de matérialiser son activisme à distance par des actes concrets comme la dénonciation et les critiques par les preuves.

Aujourd'hui, la page compte plus 310 000 followers et des milliers de publications sous forme de texte, d'images et de vidéos. Ce qui montre qu'elle intéresse de plus en plus de personnes qui ont un intérêt sur ce qui est en train d'être réalisé. Cependant, il a expliqué que cette page ne fait pas l'unanimité car, même si la plupart des gens qui le suivent l'acceptent et l'apprécient

positivement, certaines personnes n'hésitent pas à « [le menacer] ou [à lui envoyer des messages pour [lui] faire peur ou [l'insulter] », explique-t-il. Ce qui n'empêche pas à la page d'avoir même une influence internationale. Dj Malick témoigne ainsi : « *J'ai même été contacté par beaucoup de jeunes dans des pays africains qui veulent reprendre la même chose que nous et nous sommes en train de leur montrer le chemin (Gabon, Mauritanie, Mali, Etc...)* ».

Pour ce qui est des objectifs de la page, selon les propos de son promoteur, il s'agit de « rendre le Sénégal propre ». Sous rapport, il livre :

Mes objectifs sont de rendre le pays propre, en commençant par montrer l'exemple moi-même, lorsque les moyens seront là je pourrai sensibiliser les plus petits. Le but est de conduire les plus jeunes à ne pas prendre les mauvaises habitudes, diminuer l'incivisme dans ce pays, diminuer la corruption et toucher le maximum de jeunes à créer des emplois eux-mêmes sans attendre le gouvernement ou un frère, une sœur qui est aux États-Unis ou en Europe (<https://www.nofi.media/2017/08/luttons-contre-indiscipline-senegal/42186>, consulté le 20 janvier 2026 à 17h).

Les objectifs sont donc clairs. S'agissant des cibles, il s'agit des plus jeunes qu'il appelle à se lancer dans l'innovation et briser les habitudes traditionnelles. C'est alors une voie du patriotisme et du civisme que Malick a voulue mettre en place à travers son activisme. Par ailleurs, il est conscient que le moyen de réussir ce projet est son appropriation par les Sénégalais et les Sénégalaise par une mobilisation collective. En effet, ce projet est de « nettoyer le Sénégal », sensibiliser et montrer l'exemple, au-delà des dénonciations et par des actions concrètes.

Par conséquent, en partant de cette présentation, on peut retenir que « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » est une plateforme numérique de dénonciation des tares d'un pays comme le vol de biens publics, la destruction du patrimoine public, la corruption, l'insalubrité et surtout l'incivisme des usagers de la route et des piétons. Ainsi, il s'agit d'informer, de montrer, de situer des responsabilités, d'alerter et de sensibiliser. C'est une approche de la communication pour le changement de comportement et du fonctionnalisme de la communication qui est utilisée dans cette page. En effet, il s'agit de la fonction d'alerte et celle de la surveillance de l'environnement (Lasswell, 1948).

En plus d'un engagement social et citoyen, la page aussi est un justicier. En effet, à travers des activités de dénonciation et d'alerte, des coupables comme des chauffards, des voleurs, etc. ont été identifiés et sanctionnés. Mais, « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » n'est pas la seule page oeuvrant dans ce sens. Nous notons aussi « Stop à l'incivisme au Sénégal » qui, dans la même veine, participe aussi à la promotion de la discipline et de la discipline dans les espaces publics au Sénégal.

La page Facebook « Stop à l'incivisme au Sénégal » existe dans la même perspective que la précédente. Ces administrateurs expliquent leur mission comme suit : « Nous luttons contre l'incivisme au Sénégal ». Ainsi, pour ces derniers dont les identités ne sont pas révélées, il s'agit de montrer des actes d'incivisme pour ensuite les condamner et situer les responsabilités pour participer à une meilleure gestion des affaires. La page est donc un prolongement sur les réseaux socionumériques des entrepreneurs officiels de la morale comme la Police et la Gendarmerie.

Image 2 : Capture d'écran de la page Facebook « Stop à l'incivisme au Sénégal »



Source : S. Sylla, Janvier 2026.

Avec plus de 145 000 followers et des milliers de publications sous différentes formes (textes, images, vidéos, témoignages, etc.), la page « Stop à l'incivisme au Sénégal » s'active dans sa mission d'alerte, de critique et de surveillance de l'environnement.

Il est dénoncé, décrié et révélé à travers cette page des actes d'arnaques, de l'insalubrité, des cas de vols des biens d'autrui, des problèmes administratifs et des abus de pouvoir dont sont victimes des Sénégalais et des Sénégalaises dans leur vie quotidienne.

Après avoir présenté les pages, une analyse de leurs stratégies de dénonciation, d'alerter, de juger et de condamner les actes contraires à la discipline et à l'incivisme est pertinente pour comprendre le comment de leur lutte.

3.2 Un militantisme entre alertes, critiques, condamnations et sensibilisation

La page Facebook « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » a comme crédo : « *Dénoncer, sensibiliser, lancer des alertes et tenter d'apporter des solutions aux diverses incivilités sur la route et dans la société sénégalaise* ». Cette page fonctionne certes comme un tribunal populaire mais à travers un militantisme numérique (Bergami G. Barbosa, 2017). C'est aussi dans la même perspective que s'inscrit la page « Stop à l'incivisme au Sénégal ». Ces initiatives traduisent donc des usages militants des technologies numériques comme les réseaux socionumériques. Il s'agit d'un militantisme à travers l'agora numérique pour punir, dénoncer des préjudices et des actes d'injustice, juger et situer des responsabilités. Ce travail est fait en trois rubriques : la diffusion d'informations, les alertes et dénonciations et la sensibilisation.

3.2.1 La diffusion d'informations comme acte de surveillance de l'environnement

Dans un premier temps, les pages, dans leur projet de surveillance de l'environnement, diffusent des informations dans un but de permettre à la population de contourner des dangers comme des accidents de la circulation, des blocages de la voie publique, etc. C'est aussi un moyen de montrer

d'autres formes de mener des activités militantes de dénonciation au lieu du jugement et des condamnations. C'est sans dans ce sens que Julie D'Haussey (2022) écrit :

Avec l'avènement d'Internet et, plus récemment, de réseaux sociaux en perpétuelle évolution, le militantisme et les façons de militer tendent à se modifier. Particulièrement, la visibilité – au sens communicationnel du terme et au sens propre, c'est-à-dire le fait de voir et de parler directement des sujets dont il est question – représente un enjeu qui se renouvelle rapidement pour les militant.es (Haussey, 2022 : 67).

Le partage d'informations est alors un point central dans l'activité militante. Ainsi, on peut noter des publications de la Page « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » du 6 février 2026 à 7h52 et du 30 janvier 2026 à 16h16 qui donnent des informations sur des accidents de la circulation à Dakar.

Image 3 : Capture d'écran – Informations – Luttons contre l'indiscipline au Sénégal



Image 4 : Capture d'écran – Informations – Luttons contre l'indiscipline au Sénégal



Source : S. Sylla, Février 2026

Ainsi, avec une vidéo accompagnée d'un court texte, la page informe d'un incident sur la route pouvant perturber la bonne circulation des véhicules de la banlieue vers Dakar. De plus, elle oriente les usagers de la route sur la direction à prendre.

C'est une information qui a été reçue par plus 84 000 internautes et a généré 67 commentaires et 53 partages. C'est presque le même cas dans la deuxième capture qui donne aussi une information sur un accident routier mortel à Dakar. Donc, la digitalisation des pratiques militantes, permise par les réseaux socionumériques, permettent l'émergence de nouvelles potentialités d'engagement (Castells, 2025).

Image 5 : Informations sur une femme retrouvée morte



Source : S. Sylla, Février 2026

Par ailleurs, dans cette image, il s'agit d'une information relative à la mort suspecte d'une femme. Elle est retrouvée égorgée et mutilée aux abords d'un cimetière. Ce qui est une preuve d'insécurité publique qui se fait sentir à Dakar au quotidien selon la page.

Ces informations données rentrent toujours dans le cadre de l'orientation de la page qui est d'informer et combattre tout ce qui est considéré comme acte d'indiscipline au Sénégal. Donc, il ne s'agit pas seulement donner une information mais d'attirer l'attention sur la sécurité défaillante de la route et les nombreux dangers qui en découlent et de condamner des comportements accidentogènes comme l'excès de vitesse, le non-respect du code de la route, etc. et de plus d'alerter sur les autres types de dangers comme les meurtres et les disparitions d'individus.

3.2.2 Alerter et dénoncer pour exhiber les maux sociaux

Les porteurs des pages sont aussi des lanceurs d'alerte (Chateauraynaud, 2000) qui se servent du numérique pour étendre leurs actions. Ainsi, des messages d'alerte et de dénonciation sont souvent publiés pour attirer l'attention des maux de la société sénégalaise et appeler à trouver des solutions. Ainsi, beaucoup de messages sous forme de textes, de vidéos et de d'images sont partagés au quotidien à travers des pages comme « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal ». Ces messages parlent de faits d'insécurité, de dysfonctionnements de services administratifs, de la corruption sur la route, du non-respect des prix des denrées de nécessité par les boutiques, etc.

À ce propos, le 14 janvier 2026, la page « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » a lancé une alerte à l'endroit du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique (image 6). Dans ce message, il est dénoncé des questions de cambriolage dont sont victimes les habitants de Keur Massar (Banlieue de Dakar). Le message attire l'attention donc sur le manque de sécurité dans la zone. Ce qui expose les populations à des risques d'agressions, de saccages de marchandises des

commerçants, de cambriolages, etc. Ainsi, c'est un appel à la Police et aux autorités compétentes de veiller à la sécurité des populations.

Un message similaire a été déjà posté le 13 janvier 2026 (image 7) pour évoquer et dénoncer une situation d'insécurité dans une agence d'Auchan à Thiaroye, toujours dans la banlieue dakaroise. Le message parle d'un braquage avec usage d'armes à feu et d'armes blanches.

Image 6 : Alerte sécurité, Keur Massar

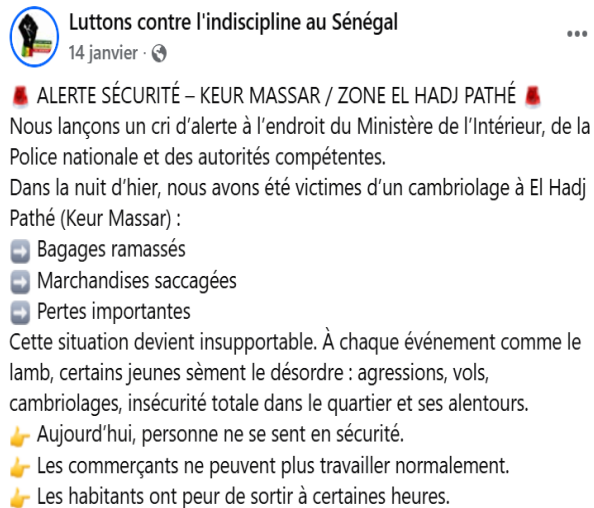
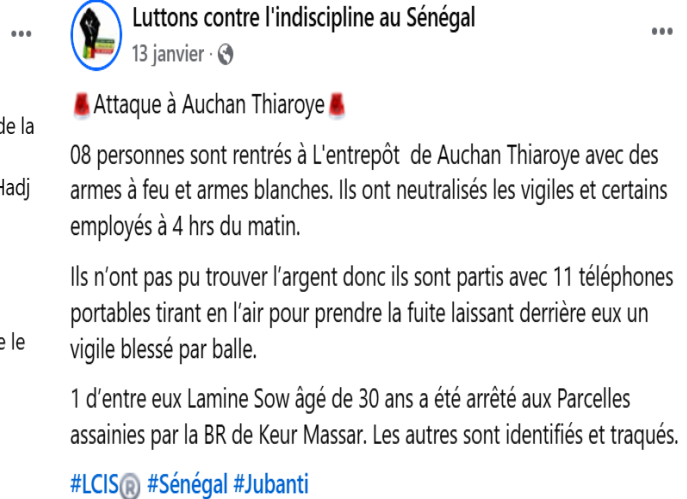


Image 7 : Attaque à Auchan Thiaroye



Source : S. Sylla, Février 2026.

Ces messages d'alerte et de dénonciation sont un engagement pour la sécurité publique. C'est aussi à un appel à l'action pour les autorités ayant la charge de la protection des populations comme la police, la gendarmerie qui sont mises devant leur responsabilité.

Les pages Facebook comme « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » ne sont pas restées non plus indifférentes face aux dérives notées dans l'administration publique sénégalaise comme certains manquements dans les services publics comme les hôpitaux. C'est tout le sens de la publication concernant l'hôpital des enfants de Diamniadio (Dakar) lancée le 13 janvier 2016 (image 8). Dans cette publication, l'alerte porte sur les dysfonctionnements du service de consultation de ladite structure. En effet, l'individu qui a lancé ce témoignage raconte un problème vécu à l'hôpital en tant qu'accompagnant de son enfant de deux ans. Il dénonce ici l'insuffisance du service, la lenteur, le manque d'attention de la part du personnel soignant.

Par ailleurs, dans l'image 9, c'est la corruption sur la route qui est décriée par la page. Ici, l'accusation porte sur les corrupteurs (les usagers de la route comme les automobilistes) et les corrompus (les agents devant veiller à la sécurité routière) qui sont vus comme les principaux responsables des accidents mortels.

Image 8 : Dysfonctionnement Hôpital des enfants

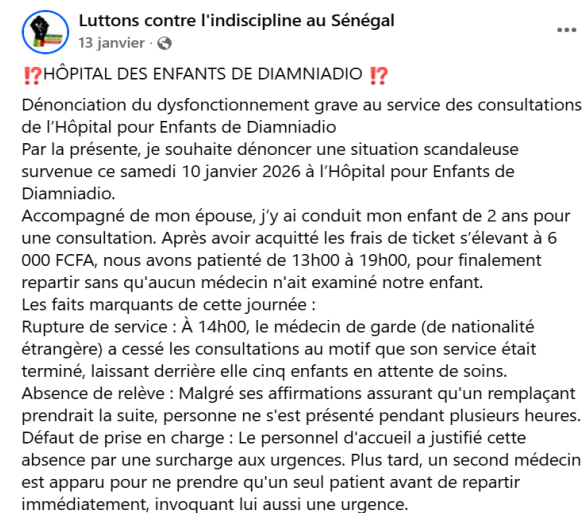


Image 9 : Alerte sur la corruption sur la route



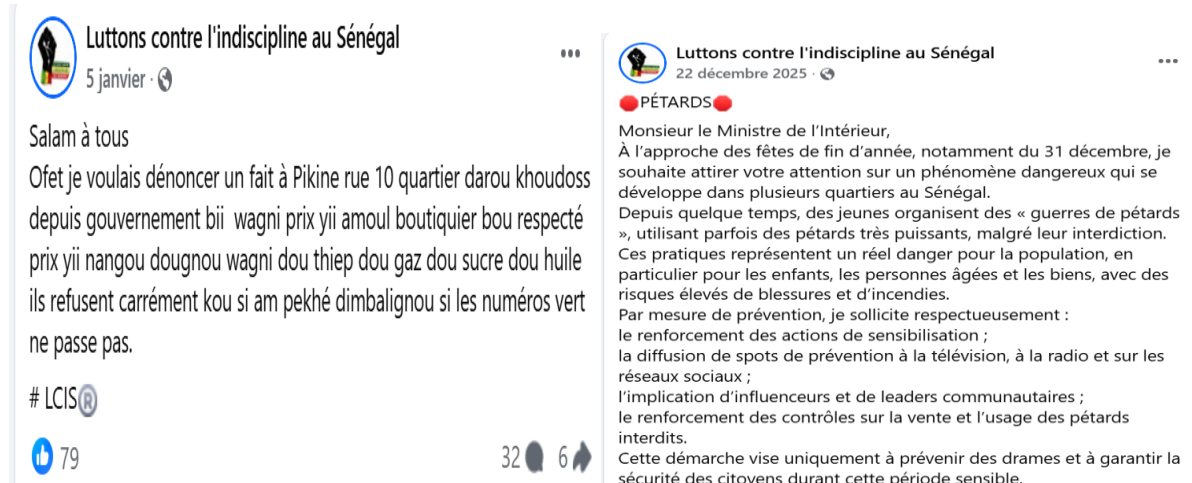
Source : S. Sylla, Février 2026.

Les messages d'alerte s'étendent aussi à la dénonciation du non-respect des prix des denrées homologués. C'est donc une critique à l'encontre des boutiques des quartiers (image 10). Le 5 janvier, la page « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » dénonce un non-respect des prix par les boutiques d'un quartier à Pikine (Banlieue dakaroise). Le lanceur d'alerte critique le fait que malgré l'annonce des nouveaux prix à appliquer dans le marché, certaines boutiques de son quartier ne l'appliquent pas. Ce message est donc une interpellation de l'autorité compétente de faire appliquer la norme et condamner les transgresseurs.

Les messages indexent de même la délinquance juvénile (image 11). Ici, il s'agit d'une interpellation directe du ministère de l'intérieur du Sénégal sur un cas de délinquance juvénile. Il s'agit de la fameuse « guerre des pétards » notée depuis quelques années dans beaucoup de localités du Sénégal durant les fêtes de fin d'année, notamment la nuit du 31 décembre. Le lanceur d'alerte fait remarquer le « réel danger » que cela constitue « pour la population, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et les biens ». Pour finir, il sollicite de la part des autorités compétentes de mener des campagnes de sensibilisation et des actions afin de prévenir ces dangers.

Image 10 : Alerte sur non-respect des prix

Image 11 : Alerte sur la guerre des pétards



Source : S. Sylla, janvier 2026.

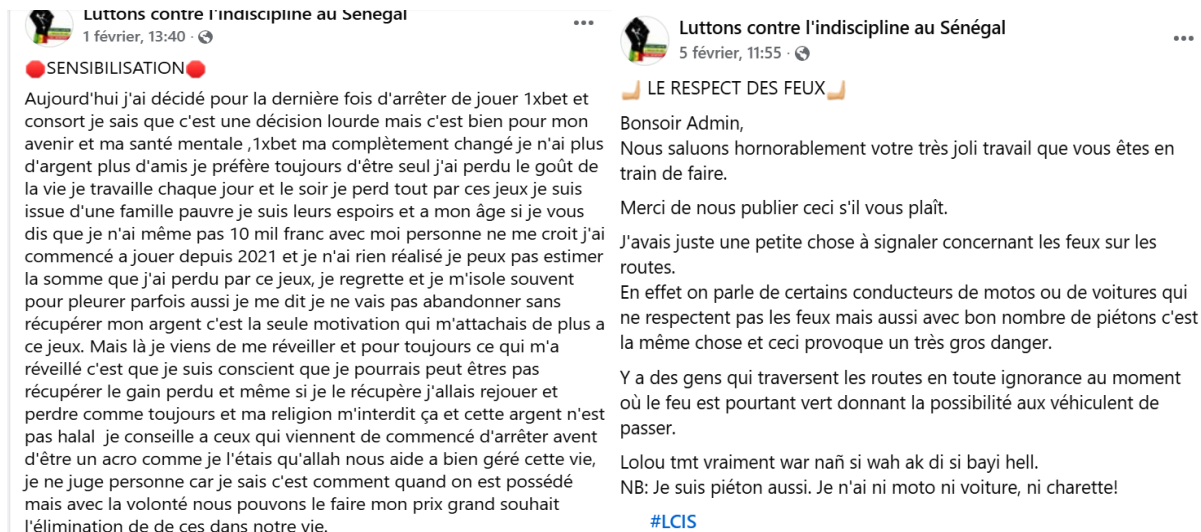
3.2.3 La sensibilisation à l'indiscipline pour changer les comportements

Les pages ne se limitent pas seulement à dénoncer, à critiquer et à alerter. Elles se lancent aussi dans une campagne de sensibilisation pour participer à une meilleure gestion des affaires publiques. La sensibilisation à l'indiscipline vise à réduire les comportements déviants et à l'incivisme des populations.

Cette sensibilisation peut être lue à travers ces deux publications suivantes capturées de la page « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal ». Dans l'image 12, il s'agit d'une publication de sensibilisation sur les jeux d'argent. Le message posté est un témoignage d'une personne racontant son expérience regrettée des jeux d'argent. Elle explique ses pertes et son addiction. C'est donc une sensibilisation, un appel à l'endroit de celles et de ceux qui s'adonnent à ces types de jeux de trouver un moyen d'en sortir pour ne pas être victimes d'addiction. De plus, dans l'image 13, il est question d'une sensibilisation sur le respect des feux de circulation. Toutefois, la particularité de ce message est qu'il ne s'adresse pas aux automobilistes comme la plupart du temps mais aux piétons. Selon ce témoignage, le danger est plus grave avec les piétons « qui traversent les en toute ignorance au moment où le feu est pourtant vert donnant la possibilité aux véhicules de passer ». Ce témoignage est un appel à la sensibilisation des piétons sur les significations des feux de circulation.

Image 12 : Sensibilisation sur les jeux d'argent

Image 13 : Sensibilisation sur le respect des feux



Source : S. Sylla, février 2026.

Ainsi, en s'appuyant sur les approches des usages et de l'appropriation du numérique de Josiane Jouët (2000) et Serge Proulx (2002, 2025), ces faits peuvent être expliqués. En effet, leurs approches renvoient à une appropriation socio-politique du numérique. Ce qui donne ainsi la possibilité aux citoyens et citoyennes lambdas de participer activement à la gestion des biens publics et mais aussi de donner leurs points de vue sur le fonctionnement de l'Etat et de ses manquements. Alors, Proulx (2002, 2015) conçoit l'appropriation comme « *des possibilités d'autonomie et d'émancipation pour les individus et les groupes* » (Proulx, 2015).

Chez Thierry Vedel (1994) aussi, les usages du numérique par les individus pour évoquer des questions d'ordre général peuvent renvoyer à des problématiques d'autonomie socio-politique et de la redéfinition des rapports de pouvoir au sein de la société. Ainsi, au Sénégal, nous avons assisté, avec l'émergence du tribunal numérique populaire à travers Facebook, un engagement de plus en plus manifeste des citoyens à participer à la surveillance et la gestion collective des biens publics par la diffusion d'informations, les alertes et les critiques et par la sensibilisation.

Donc, l'objectif avec ce tribunal populaire est, par une mobilisation et une orientation de l'opinion publique des manquements de régulation et des dangers, de rendre justice « *'par et pour' le peuple* » (Marleau & Mascolo-Fortin, 2019). Donc, ce tribunal populaire et de l'opinion à travers Facebook a permis de condamner, de critiquer et juger (Lorusso, 2023). La mobilisation autour de ce tribunal peut être analysée dans une perspective de la réception et de la critique sociale des pages, surtout de « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal ».

3.3 Réception et critique sociale des pages

Sur ces pages en question, des opinions aussi circulent. Même si la plupart des de ces dernières restent positives, des réactions critiques aussi sont notées. C'est pourquoi il est important de s'intéresser à leur réception sociale auprès des followers et des usagers.

D'abord, dans la presse sénégalaise, la page « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » fait parler. Sur beaucoup de questions ayant un rapport avec l'indiscipline, le travail de cette page est souvent évoqué.

Dès lors, dans une publication du 21/08/2025 à 08:43, le site d'information *Senenews.com*, parlant des tensions à Nord-Foire (Dakar) entre le chanteur Wally Seck et ses voisins, s'est appuyé sur « plusieurs témoignages relayés par la page Facebook *“Luttons contre l'indiscipline au Sénégal”* [évoquant] un « enfer au quotidien » qui perturbe la quiétude du quartier » (https://www.senenews.com/actualites/nord-foire-les-voisins-de-wally-seck-dans-un-enfer-la-tension-monte-de-nouveau_556226.html, visité le 17 février 2016 à 9h55).

Par ailleurs, pour traiter d'une agression à Grand-Dakar, dans une publication du 19/07/2021 à 16:23, ce même site d'information, s'était déjà référé à la page. Ainsi, il a ajouté que « des responsables dudit groupe sont prêts à collaborer avec les limiers si toutefois des descentes sont prévues, à cet effet. Car, selon eux, les agresseurs ont été identifiés par des témoins » (https://www.senenews.com/actualites/agression-des-malfrats-identifies-inondent-les-rues-de-grand-dakar_363483.html, visité le 17 février 2026 à 10h02). Ce qui montre alors toute la légitimité de la page.

De plus, le 20 août 2025, le site d'information *Pressafrik.com* écrit : « Un motocycliste a perdu la vie après avoir été percuté intentionnellement par un chauffeur de bus Tata, rapporte la page Facebook de *Luttons contre l'indiscipline au Sénégal (LCIS)* » (https://www.pressafrik.com/Pikine-un-chauffeur-de-bus-Tata-tue-volontairement-un-motocycliste-apres-une-dispute_a293625.html, visité le 17 février 2026, à 10h07). Et, le 16 août 2018, pour apporter un soutien à l'administrateur de la page, Dj Malick, *Senego.com* avait titré « Une perquisition « illégale » de la DIC chez l'administrateur de la page LCIS » (https://senego.com/urgent-une-perquisition-illegale-de-la-dic-chez-ladministrateur-de-la-page-lcis_753663.html, visité le 17 février 2026, à 10h11).

Dans la même lancée, en 2020, à la suite d'une convocation de l'administrateur de la page à la brigade de la cybercriminalité, c'est le mouvement activiste « Y'en a marre » qui lui avait apporté un soutien. Ainsi, dans un communiqué du 22 septembre 2020, le mouvement a condamné ce qu'il considère comme un acharnement de la police nationale sur Dj Malick avant de se poser la question « *Dénoncer la corruption est-il devenu un délit au Sénégal ?* » (https://www.senenews.com/actualites/contribution-chronique/denoncer-la-corruption-est-il-devenu-un-delit-au-senegal-yen-a-marre_331517.html, visité le 17 février 2026 à 10h18).

Sur Facebook aussi, la réception des pages « *Luttons contre l'indiscipline au Sénégal* » et « *Stop à l'incivisme au Sénégal* » est en majorité positive. Les followers, par des mentions et des avis, ont apprécié le travail de militantisme mené.

De ce fait, Babacar Sadikh, en recommandant la page « *Luttons contre l'indiscipline au Sénégal* », écrit :

À travers ce message, je tenais à vous adresser mes plus sincères remerciements pour le travail exceptionnel que vous accomplissez sur cette page. Votre engagement et vos efforts constants pour sensibiliser nos compatriotes à la nécessité de préserver notre cadre de vie et de mettre fin aux comportements non éthiques qui nuisent à notre vivre-ensemble sont à saluer. Grâce à vous, de nombreuses personnes sont mieux informées sur certains dangers quotidiens et prennent conscience de l'urgence de cesser certaines pratiques qui impactent notre société. Continuez à défendre vos valeurs et à partager des informations cruciales avec autant de passion et de détermination. Votre travail fait une réelle différence. Bravo et merci ! Avec toute ma gratitude et mes encouragements.

Ce qui est un témoignage de reconnaissance de l'utilité socio-politique de la page. Cela signifie une réception et une critique positives de la page. Ce sont presque les mêmes réactions aussi sur la page « Stop à l'incivisme au Sénégal ». Selon la recommandation de Takourou, « *Parce que leur poste permet aux citoyens de se faire entendre* ». Dans la même veine, Mouss Mouss a écrit : « *Page très utile tu mets en avant de nombreux problèmes au Sénégal* ». Dans la même lancée, une autre follower Fati Zahra Fatima dit : « *Oui je recommande à tout sénégalais et toute sénégalaise d'aimer la page. Ensemble on peut faire changer les choses* ». Et pour Murielle Sage qui félicite la page : « *Bravo pour votre travail ! Grâce à vous, des choses bougeront, c'est sûr* ».

Ces recommandations et réactions sur le travail de ces pages Facebook témoignent de toute la pertinence sociale et politique du travail d'activisme numérique et de militantisme qui est en train d'être mené. Ces pages constituent donc des porte-voix, des mécanismes de surveillance de l'environnement, d'informations, d'alerte, de critique sociale, de dénonciation et de jugement populaire. Elles mobilisent aussi de plus en plus de publics (journalistes, citoyens, activistes, etc.) qui les consultent et les soutiennent. Elles sont non seulement des sources d'informations mais aussi des tribunes d'expression, de la prise de parole, de lutte et de contestation.

D'ailleurs, avec le lynchage (médiatique) numérique, les internautes et les followers des réseaux sociaux numériques participent, sans procédure légale, à la condamnation de responsable d'actes d'indiscipline, d'incivisme au Sénégal. C'est un phénomène de « cancel culture » ou d'acte de suppression de tout comportement jugé inapproprié.

C'est donc un phénomène de « vigilantisme numérique » (Loveluck, 2016). Il fonctionne comme une « justice sur le web », « une surveillance mutuelle et une autorégulation » (Loveluck, 2016). Par ailleurs, la particularité de ce vigilantisme est qu'elle « revendique une forme de souveraineté populaire et se présente même comme une entreprise de préservation de l'ordre social, susceptible d'entrer en conflit avec les formes instituées de la justice ainsi que les autorités dépositaires de l'ordre public » (Loveluck, 2016 : 127). Il se fait souvent en plusieurs étapes comme le signalement, l'enquête, la traque et la dénonciation organisée (Loveluck, 2016).

C'est ce qui a été constaté avec les deux pages en questions à savoir « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal » qui se sont constituées comme des tribunaux numériques populaires et de l'opinion. Nous assistons donc au Sénégal à l'émergence et au développement d'un « internet contestataire » (Sedda, 2015) et à la fabrique d'une opinion numérique donnant une influence aux citoyens (Cazeaux, 2024).

4 Conclusion

L'objet de cet article était d'analyser les réseaux socio-numériques comme un tribunal populaire et de l'opinion au Sénégal. En partant de deux cas, les pages Facebook « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal », il était question de répondre à la question : en quoi les réseaux socio-numériques, notamment Facebook, sont-ils un tribunal populaire et de l'opinion au Sénégal ?

Une orientation méthodologique s'inscrivant dans une approche qualitative et monographique et avec comme outil de collecte l'observation indirecte, la netnographie et une analyse de contenu et

un cadre théorique autour de la sociologie des usages (Jouët, 2000 ; Proulx, 2005) et de la sociopolitique des usages (Vedel, 1994) ont permis faire un certain nombre de constats empiriques.

À travers une étude monographique des deux pages, on peut constater que Facebook est aussi un instrument de surveillance, d'alerte et de co-gestion des affaires publiques. Son appropriation (S. Proulx, 2005) par des citoyens et des citoyennes ont permis de développer un militantisme et un vigilantisme numérique entre dénonciation, condamnations, sanctions et sensibilisation.

Ce travail de militantisme et de vigilantisme numérique mené par ce tribunal populaire et de l'opinion à travers le lynchage numérique, le signalement et la dénonciation organisée a été globalement et positivement reçu par les internautes et les followers des réseaux socio-numériques. Ce qui prouve, à bien des égards, la légitimité sociale et l'utilité des pages Facebook « Luttons contre l'indiscipline au Sénégal » et « Stop à l'incivisme au Sénégal ».

Par conséquent, le tribunal numérique populaire et de l'opinion est aujourd'hui une réalité bien observable au Sénégal. Il fonctionne comme un militantisme et vigilantisme numérique. Comme stratégies, il utilise la diffusion d'informations, les alertes, les dénonciations et les sanctions et la sensibilisation.

Références

- [1] Attali, J. (2021). *Histoire des médias : des signaux de fumée aux réseaux sociaux, et après*. Fayard.
- [2] Bergami, G., & Barbosa, P. (2017). Le militantisme numérique : néolibéralisme, internet et la possibilité d'un « ordre mobile ». *Topique*, 140(3), 81-92. <https://doi.org/10.3917/top.140.0081>
- [3] Carty, V. (2015). *Social movements and new technology*. Westview Press.
- [4] Castells, M. (1996). *The rise of the network society*. Blackwell Publishers.
- [5] Castells, M. (2015). *Networks of outrage and hope: Social movements in the internet age* (2^e éd.). Polity Press.
- [6] Cazeaux, G. (2024). La fabrique de l'opinion numérique : des citoyens sous influence. *Cités*, 100(4), 313-326. <https://doi.org/10.3917/cite.100.0313>
- [7] Chateauraynaud, F. (2020). *Alertes et lanceurs d'alerte*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.chate.2020.01>
- [8] D'Haussey, J. (2022). Instagrammeuses, médias et militantisme : étude exploratoire de médiascares luttant autour de la grosseur. *Études de communication*, 58. <https://doi.org/10.4000/edc.14319>
- [9] Jouët, J. (2000). Retour critique sur la sociologie des usages. *Réseaux*, 100(2), 487-521. <https://shs.cairn.info/revue-reseaux1-2000-2-page-487?lang=fr>
- [10] Jouët, J., & Le Caroff, C. (2013). L'observation ethnographique en ligne. Dans C. Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en sciences humaines et sociales* (p. 147-165). Armand Colin.
- [11] Lasswell, H. (1948). The structure and function of communication in society. Dans L. Bryson (dir.), *The communication of ideas* (p. 32-51). Harper & Row.
- [12] Lorusso, A. M. (2023). Le tribunal d'Internet : réseaux sociaux, culture de l'annulation et discours de haine. *Actes Sémiotiques*, (128). <https://doi.org/10.25965/as.7900>

- [13] Loveluck, B. (2016). Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction : auto-justice en ligne et agencements de la visibilité. *Politix*, 115(3), 127-153. <https://doi.org/10.3917/pox.115.0127>
- [14] Marleau, M.-È., & Mascolo-Fortin, É. (2019). Les tribunaux d'opinion comme expériences de justice populaire. *Relations*, (801), 30.
- [15] Proulx, S. (2015). La sociologie des usages, et après? *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6. <https://doi.org/10.4000/rfsic.1230>
- [16] Rieffel, R. (2014). *Révolution numérique, révolution culturelle?* Gallimard.
- [17] Salas, D. (2021). Justice et médias, duo ou duel? *Pouvoirs*, 178(3), 87-96. <https://doi.org/10.3917/pouv.178.0087>
- [18] Sedda, P. (2015). L'internet contestataire : comme pratique d'émancipation des médias alternatifs à la mobilisation numérique. *Les Cahiers du numérique*, 11(4), 25-52. <https://shs.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2015-4-page-25?lang=fr>
- [19] Vedel, T. (1994). Introduction à une socio-politique des usages. Dans A. Vitalis (dir.), *Médias et nouvelles technologies, pour une sociopolitique des usages* (p. 13-34). Apogée.